



Assemblée générale

Distr. générale
11 août 2008
Français
Original : anglais/français

Soixante-troisième session

Point 48 de l'ordre du jour provisoire*

Culture de paix

Dialogue, entente et coopération entre religions et cultures au service de la paix

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités qu'ont menées les principales institutions des Nations Unies œuvrant dans le domaine du dialogue entre les religions et les cultures et s'employant à mettre en œuvre la résolution 62/90 de l'Assemblée générale. Il fournit des renseignements sur la célébration de la Journée internationale de la non-violence et la Journée internationale de la paix ainsi qu'un aperçu général des autres initiatives régionales et mondiales concernant le dialogue entre les religions et les cultures. La lecture du présent rapport est complémentaire de celle du rapport d'activités annuel du Directeur général de l'UNESCO sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde, 2001-2010 (A/63/127).

* A/63/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 62/90, l'Assemblée générale a affirmé que la compréhension mutuelle et le dialogue entre les religions constituent des volets importants du dialogue entre les civilisations et de la culture de paix. Elle a aussi souligné qu'il convient de maintenir l'élan donné par le Dialogue de haut niveau sur l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix tenu les 4 et 5 octobre 2007. Dans cette même résolution, l'Assemblée a décidé de proclamer l'année 2010 Année internationale du rapprochement des cultures et recommandé d'organiser à cette occasion des activités appropriées, notamment un dialogue de haut niveau et/ou des rencontres interactives informelles avec des représentants d'organisations de la société civile. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 9 de cette résolution, dans lequel l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte de son application à sa soixante-troisième session.

2. Il convient d'accompagner la lecture du présent rapport de celle du rapport d'activité annuel (A/63/127) de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur la Décennie internationale de la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence au profit des enfants du monde (2001-2010), présenté en application de la résolution 62/89 de l'Assemblée. Ce rapport fait état de l'ensemble des activités réalisées par le système des Nations Unies pour promouvoir et mettre en œuvre le programme d'action en faveur d'une culture de paix adoptée par l'Assemblée générale en septembre 1999.

3. Par souci de concision, le présent document porte principalement sur les activités réalisées par les organes des Nations Unies qui sont intervenus directement dans le domaine examiné, chacun d'entre eux en fonction de son propre mandat : l'UNESCO, l'Alliance des civilisations, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, le Département de l'information et le Département des affaires économiques et sociales. D'autres organes des Nations Unies peuvent avoir établi des relations de travail avec des organisations culturelles ou confessionnelles qui ont également contribué directement ou indirectement à la promotion du dialogue entre les religions et les cultures.

4. Des informations sont fournies dans la section V du présent rapport sur la célébration de la Journée internationale de la non-violence et la Journée internationale de la paix, conformément à la demande formulée par l'Assemblée dans sa résolution 61/271.

II. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)

5. L'UNESCO a réalisé un grand nombre d'activités directement liées aux domaines couverts par la résolution 62/90 de l'Assemblée générale; certaines d'entre elles étaient de nature culturelle et d'autres mettaient l'accent sur le volet confessionnel du dialogue international.

A. Activités pour la promotion du dialogue interculturel

6. En 2007, la Conférence générale a adopté la stratégie à moyen terme 2008-2013, qui s'articule autour de cinq objectifs primordiaux. L'un d'entre eux, qui est de promouvoir la diversité culturelle, le dialogue interculturel et une culture de la paix, consiste à présenter l'avantage comparatif de l'UNESCO pour ce qui est de la promotion de la diversité culturelle et de son corollaire, le dialogue entre les civilisations et les cultures.

7. Les activités intersectorielles étant particulièrement prometteuses en ce qui concerne l'UNESCO dans le contexte de la réforme de l'ONU, cette organisation mettra en œuvre, durant l'exercice biennal 2008-2009, 12 plates-formes intersectorielles axées sur les grands enjeux qui nécessitent une approche interdisciplinaire. Une de ces plates-formes, « Contribuer au dialogue entre les civilisations et les cultures et à une culture de la paix », énonce quatre objectifs : l'exploitation des histoires générales et régionales; l'acquisition de compétences interculturelles; l'association de nouveaux participants au dialogue interconfessionnel et à d'autres traditions spirituelles; et le rôle des médias pour promouvoir le dialogue et l'entente mutuelle.

8. Cette plate-forme intersectorielle s'emploiera notamment à encourager la mise au point de moyens éducatifs et pédagogiques ayant expressément pour but de promouvoir, en particulier parmi les jeunes, la connaissance et le respect de la diversité des croyances, et mettant en relief, dans la mesure du possible, les emprunts transculturels qui se sont produits à travers les âges entre les traditions spirituelles des sociétés multiculturelles et pluri-religieuses.

9. Plus précisément, une série d'activités a été lancée en vue de contribuer à une meilleure compréhension des défis posés par l'interaction entre diversité culturelle et dialogue interculturel, d'une part, et au renforcement de la lutte contre les préjugés culturels, ethniques et religieux, d'autre part. Ce premier semestre a permis aussi bien la poursuite de programmes entrepris de longue date que le lancement de nouveaux projets. Deux types d'approches, l'une à dominante thématique, l'autre à dominante géographique, continuent à être privilégiés au cours de cette période biennale.

10. Au nombre des approches à dominante thématique, il faut signaler l'avancement régulier du projet des histoires générales et régionales et de leur exploitation, particulièrement celle de l'Afrique, à des fins pédagogiques. Au même titre, le projet « La Route de l'esclave » a considérablement fructifié. Dans ce même cadre, il faut signaler le soutien apporté au projet relatif à la préservation de l'héritage de la libération africaine (African Liberation Heritage Programme) par l'organisation d'une réunion consultative, en collaboration avec le Gouvernement de la Namibie, pour discuter des modalités de mise en œuvre du projet dans les pays concernés (Windhoek, février 2008). L'UNESCO continue de s'intéresser activement aux questions concernant les autochtones (notamment en assistant à la réunion de l'Instance permanente sur les questions autochtones, tenue à New York, en avril 2008, et en accueillant la réunion annuelle du Groupe d'appui interorganisations sur les questions autochtones, tenue à Paris, du 15 au 17 septembre 2008). L'organisation contribue dans toute la mesure possible aux activités de l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme en accordant un soutien

accru au dialogue entre les cultures et les religions, généralement considéré comme un important rempart contre l'extrémisme.

11. Dans cette même approche à dominante thématique, diverses publications ont vu le jour (par exemple, le Guide d'orientation pédagogique pour les enseignants des classes secondaires « La sensibilisation au dialogue interculturel », UNESCO Beyrouth et Commission nationale libanaise pour l'UNESCO, 2008). Au titre du renforcement des capacités des décideurs et des acteurs de la société civile, l'UNESCO a coorganisé, en juin 2008, avec la Fondation Heydar Aliyev et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), le forum de Bakou qui visait à élargir le rôle des femmes dans le dialogue interculturel. L'organisation a également soutenu la création d'un site Web, « No Ghetto », animé par des jeunes, visant à les sensibiliser aux principes de la diversité culturelle et du dialogue interculturel. Les autres projets sont notamment l'élaboration de bases de données des bonnes pratiques relatives aux moyens novateurs de mettre au point et de réaliser un dialogue entre les cultures et les religions; l'élargissement du *réseau* « *Pouvoir de la paix* » (utilisation des nouveaux outils médiatiques pour relier entre eux des gens du monde entier afin de renforcer la compréhension mutuelle et la tolérance en discutant des questions de pluralisme), l'Initiative B@bel (promotion de l'accès universel à l'information multilingue dans le cyberspace); le projet SESAME (associant des scientifiques de la région arabe et d'Israël).

12. Au nombre des approches à dominante géographique, « Plan Arabia », projet à vocation à la fois régionale et internationale, a été poursuivi avec comme principale réalisation une rencontre et un concert (mai 2008), organisés en étroite collaboration avec la délégation de l'Argentine et le Comité consultatif du Plan Arabia, démontrant les liens qui unissent la musique arabe et la musique latino-américaine, notamment par l'intermédiaire de la péninsule ibérique. Par ailleurs, l'UNESCO poursuit la mise en œuvre du projet sur « l'image de l'autre dans les manuels scolaires en Europe et dans le monde arabo-musulman ». Enfin, le sixième sommet des chefs d'État de l'Europe du Sud-Est a eu lieu à Athènes (juin 2008) sur le thème « Rencontres interculturelles sur les routes maritimes, fluviales et lacustres » de l'Europe du Sud-Est. Ces « Routes de dialogue » offrent une nouvelle occasion de relecture interculturelle de l'histoire pour parvenir à sa compréhension partagée, l'objectif principal de ces sommets étant de renforcer le rôle déterminant de la culture pour cimenter la confiance et la compréhension mutuelle dans la région.

13. À noter également le Festival « UNESCO Children's Performing Arts Festival of East Asia » qui se déroulera à Gwanju, en République de Corée, du 24 au 26 juillet 2008 et auquel participera le Directeur général lors de sa prochaine visite en Corée.

14. Le mémorandum d'accord signé avec l'Alliance des civilisations à l'occasion de son premier Forum, qui s'est tenu à Madrid en janvier 2008, a permis de renforcer la collaboration entre les deux institutions. Ce mémorandum prévoit quatre types de projets et d'activités à réaliser conjointement : a) la mise au point de contenus éducatifs, culturels, et scientifiques favorisant le dialogue et la compréhension mutuelle; b) l'intensification des échanges interculturels entre les jeunes; c) l'insistance sur le rôle des médias dans la promotion du dialogue et de la compréhension mutuelle; et d) la mise en place de partenariats multipartites pour atteindre de nouveaux publics.

15. D'une durée initiale de deux ans, l'accord prévoit des activités associant des autorités publiques à tous les niveaux, la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé. Il envisage le développement de contenus éducatifs, culturels et scientifiques favorisant le dialogue et l'appréciation réciproque, par exemple par la révision des manuels scolaires, par la production d'ouvrages pédagogiques et par la diffusion des principes qui sous-tendent l'éducation interculturelle, en se basant notamment sur la série des histoires générales et régionales de l'UNESCO ainsi que sur le programme des Routes de dialogue; l'intensification des échanges entre jeunes pour surmonter les barrières culturelles, par exemple par la création de forums de discussion, notamment sur Internet, pour améliorer le décodage et l'appréciation du contenu culturel, scientifique et éducatif en circulation; la promotion des moyens de communication comme vecteurs de tolérance, par exemple par la promotion de programmes de coproduction et d'échange pour les professionnels des médias aux origines culturelles et religieuses diverses; ou encore l'établissement de nouveaux partenariats permettant, notamment, de promouvoir le multilinguisme, d'identifier et rapprocher des étudiants, chercheurs et scientifiques issus d'horizons culturels variés ou des leaders religieux et d'autres leaders d'opinion en vue de promouvoir le respect.

16. Depuis lors, la coopération avec l'Alliance des civilisations a été renforcée par des échanges réguliers entre les deux secrétariats, qu'il s'agisse de l'Interfaith Dialogue ou du Media Literacy, projets prioritaires pour l'Alliance. À ce titre, l'UNESCO a participé au Forum des organisations non gouvernementales sur l'Alliance des civilisations, organisé dans le cadre de la cent soixante-dix-neuvième session du Conseil exécutif, au séminaire régional : « Women and the Alliance of Civilizations: Opportunities and Challenges » (Buenos Aires, 28-29 avril 2008) et à la réunion du Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations (New York, 10 juin 2008).

B. Activités axées plus précisément sur la promotion du dialogue entre les religions

17. L'UNESCO a toujours souligné que la connaissance de la religion est un moyen de comprendre les réalités sociales et humaines. Compte tenu du fait que les « croyances » et « systèmes de valeurs » font partie intrinsèque de chaque culture, si on entend par là les « façons de vivre ensemble », l'UNESCO affirme que toutes les religions transmettent un message de paix, de justice et de solidarité humaine. À l'instar de ceux d'autres mouvements humanistes de la société civile, tous les dirigeants religieux et spirituels sont donc à même d'exercer une influence morale positive sur la compréhension mutuelle et l'interaction au sein de la société. Le dialogue entre les personnes et les groupes appartenant à des religions ou des traditions spirituelles différentes est donc aujourd'hui un enjeu de plus en plus important.

18. Le programme de l'UNESCO sur le dialogue entre les religions, qui constitue un élément important du dialogue entre les cultures, a précisément pour objet de promouvoir le dialogue entre les personnes ayant des religions, une foi ou des convictions différentes et les dirigeants des organisations correspondantes afin de leur permettre de mieux connaître les traditions culturelles des autres ainsi que les

valeurs sur lesquelles elles reposent et, par là, de renforcer la compréhension entre les sociétés ou au sein de chacune d'entre elles.

19. Parallèlement à son programme « Routes de dialogue », l'UNESCO réunit régulièrement depuis plusieurs années des personnalités éminentes représentant des religions monothéiques ou des traditions spirituelles et humanistes différentes, qui analysent des questions complexes liées au dialogue interconfessionnel pour parvenir à une façon commune d'envisager ces questions.

20. L'expérience montre que les conférences internationales et régionales sont utiles, voire indispensables pour la compréhension de la religion dans de nombreux contextes géostratégiques, mais la réflexion conjointe qu'on y pratique reste insuffisante. Les déclarations, propositions et documents finals adoptés lors des réunions organisées par l'UNESCO ont fait ressortir la nécessité de promouvoir les aspects éducatifs et pédagogiques du dialogue interreligieux et celle d'élaborer des cadres conceptuels et opérationnels.

21. Pour l'exercice biennal 2008-2009, l'UNESCO, s'appuyant sur l'expérience acquise lors de ces rencontres politiques et intellectuelles de haut niveau, s'est donné pour objectif de produire et diffuser des lignes directrices et des publications visant à intégrer leurs principes essentiels aux politiques locales, nationales et régionales; sensibiliser les éducateurs et les représentants de la société civile au rôle et à la valeur du dialogue interreligieux dans les écoles; et élaborer et diffuser, aux niveaux national et régional, des bases de données de bonnes pratiques par l'entremise du réseau UNITWIN/chaires de l'UNESCO sur le dialogue interreligieux pour la compréhension interculturelle, qui est en train d'être renforcé.

22. Dans ce contexte, l'élaboration et la réalisation des projets et activités conjoints prévus dans le cadre du mémorandum d'accord conclu entre l'UNESCO et d'autres organismes intergouvernementaux tels que l'ISESCO, l'Organisation de la ligue arabe pour l'éducation, la culture et la science (ALESCO) et l'Organisation de la Conférence islamique et l'Alliance des civilisations ont fait l'objet d'une attention particulière.

23. Le programme prévoit notamment les activités suivantes : la mise au point d'outils pédagogiques, de manuels scolaires et de programmes éducatifs spécifiques, et la conception de programmes de « formation des formateurs » en étroite collaboration avec les chaires de l'UNESCO compétentes et la coalition d'Oslo pour la paix; la réalisation d'un manuel scolaire en arabe et en français sur les aspects culturels de la chrétienté et de l'Islam afin d'améliorer la connaissance et le respect mutuel parmi les jeunes, puis la tenue d'un atelier sur l'utilisation de ce manuel organisé à Beyrouth à l'intention du personnel enseignant des Écoles associées de l'UNESCO (ASPnet); l'organisation d'un dialogue national interreligieux en Mongolie afin de réduire les préjugés religieux et de permettre ainsi une coexistence harmonieuses entre les différentes religions; une rencontre régionale (devant avoir lieu à Téhéran) entre des dirigeants religieux pour faciliter le dialogue interconfessionnel et promouvoir la paix dans la région; un atelier régional à Dakar concernant l'échange de bonnes pratiques sur le rôle des spiritualités traditionnelles; des ateliers nationaux (à Djibouti, en Éthiopie et en Somalie) réunissant des organisations non gouvernementales d'inspiration confessionnelle pour faire ressortir le rôle des femmes dans le dialogue entre les religions; une rencontre d'experts à Brasilia pour élaborer des recommandations concernant les mesures à

prendre par les pouvoirs publics pour éliminer les préjugés religieux et éviter la marginalisation des croyances traditionnelles.

24. Dans certains contextes multiculturels, il est de plus en plus nécessaire d'envisager la diversité religieuse de façon rationnelle et respectueuse et sans préjugés. De nombreuses activités expérimentales de nature diverse ont été mises en route à cette fin dans des communautés culturellement diversifiées du monde entier. L'UNESCO a l'intention d'identifier et d'étudier ces expériences par l'entremise du réseau de communauté de pratiques du réseau UNITWIN/chaires de l'UNESCO sur le dialogue interreligieux pour la compréhension interculturelle, qui favorise les échanges de connaissances et d'informations entre les universités ou d'autres partenaires de l'UNESCO. Une connaissance plus approfondie de ces pratiques permettra de concevoir et de réaliser du matériel pédagogique, des activités de sensibilisation et des programmes de formation des formateurs à l'intention des journalistes, des décideurs, du personnel enseignant, etc.

25. Il s'agit donc en priorité de parler de la religion et du dialogue interreligieux à l'école pour faire prendre conscience aux jeunes de la valeur du respect d'autrui, ce qui est plus important que jamais pour assurer une coexistence harmonieuse au sein des sociétés pluralistes contemporaines. Une telle éducation repose sur deux éléments : d'un côté, la connaissance mutuelle grâce à une introduction comparative et multidisciplinaire aux concepts fondamentaux des religions et des traditions spirituelles et, de l'autre, la présentation d'exemples historiques ou actuels de leurs interactions et influences mutuelles, éléments qui varieront évidemment en fonction de la nature du système d'éducation de chaque pays.

26. L'UNESCO a également participé activement aux réunions de la troïka du Forum tripartite consacré à la coopération œcuménique pour la paix tenues au Siège de l'ONU et suivi les discussions au sujet de l'organisation en 2010 de l'Année internationale pour le rapprochement des cultures, dont le chef de file est l'UNESCO.

27. Finalement, on peut faire des recherches sur l'idée erronée selon laquelle la religion est la cause fondamentale des conflits entre les cultures et comprendre l'origine de ce point de vue grâce au dialogue interculturel sur des questions d'intérêt universel comme l'environnement, l'assistance sociale, l'emploi, l'égalité des sexes et la pauvreté. Différentes conceptions spirituelles et religieuses du monde accordent déjà un très grand intérêt à ces questions qui débordent les frontières religieuses ou autres, et un dialogue est en cours entre des groupes de la société civile et des ONG ayant diverses affiliations religieuses. À plus long terme, il faudra notamment édifier des partenariats avec des agents de la société civile participant à ce dialogue, soutenir la tenue de réunions et de séminaires rassemblant différents groupes intéressés, confessionnels ou autres, échanger, publier et diffuser sur Internet de nouvelles façons d'envisager la diversité religieuse, mettre au point du matériel pédagogique, ou encore réaliser des campagnes de sensibilisation auprès des groupes de la société civile, des responsables politiques et dans le cadre d'autres espaces d'apprentissage.

II. Alliance des civilisations

28. L'Alliance des civilisations a été constituée en 2005, à l'initiative des gouvernements de l'Espagne et de la Turquie et sous les auspices de l'ONU. Elle a pour but d'améliorer la compréhension et la coopération entre les États et les peuples quelles que soient leur culture ou leur religion et, ce faisant, de contrecarrer les forces qui alimentent la polarisation et l'extrémisme.

29. Suite à la publication d'un rapport élaboré par 20 personnalités éminentes qui étudiait les causes profondes de la polarisation entre les cultures et les sociétés dans le monde entier et proposait des recommandations concrètes pour juguler cette tendance croissante, le Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, a nommé en avril 2007 Jorge Sampaio, ancien Président du Portugal, Haut-Représentant de l'Alliance des civilisations. Cet événement a marqué le début de la deuxième phase des activités de l'Alliance en même temps que l'élaboration d'un plan d'action axé sur des initiatives et des projets concernant la jeunesse, les médias, l'éducation et la migration.

30. L'accent mis par l'Alliance sur les initiatives concrètes, déjà noté durant la soixante et unième session de l'Assemblée générale, a été renforcé lors du premier Forum de l'Alliance des civilisations, accueilli les 15 et 16 janvier 2008 par le Gouvernement espagnol. Ce forum, qui cherchait à proposer des mesures concrètes et a eu un grand retentissement, a rassemblé un puissant réseau de chefs d'État, dirigeants politiques, gouvernements, organisations internationales, groupes de la société civile, communautés religieuses et dirigeants du secteur des médias ou de grandes entreprises.

Renforcement du soutien politique et agrandissement du Groupe des amis : de 44 à 88 pays et organisations multilatérales

31. Le Groupe des Amis de l'Alliance des civilisations a connu une forte croissance depuis avril 2007, passant de 44 membres au moment de la nomination du Haut-Représentant à 88 aujourd'hui. Ces derniers sont d'origines géographiques très variées et, dans de nombreux cas, s'engagent de plus en plus auprès de l'Alliance, comme le montre le nombre de ceux qui assistent aux réunions du Groupe, qui ont participé au premier Forum de l'Alliance ou qui sollicitent la participation ou le parrainage de l'Alliance pour les conférences ou autres manifestations qu'ils organisent.

Élaboration de stratégies nationales de promotion de l'Alliance

32. Le Haut-Représentant a prié instamment les États membres du Groupe des Amis de préparer des stratégies nationales pour un dialogue interculturel couvrant les quatre principaux domaines d'activité de l'Alliance (éducation, médias, jeunesse et migration). Quatre pays – l'Espagne, la Turquie, la Bulgarie et la Nouvelle-Zélande – ont déjà adopté des stratégies visant à promouvoir les objectifs de l'Alliance des civilisations à l'intérieur de leurs frontières. D'autres pays devraient en faire autant au cours de la prochaine année.

Accords de partenariat avec des organisations importantes

33. L'Alliance des civilisations a conclu cinq accords de partenariat avec des organismes multilatéraux et des organisations internationales (UNESCO, Ligue des

États arabes, ISESCO, ALECSO et Cités et gouvernements locaux unis) portant tous sur des éléments spécifiques du plan d'action de l'Alliance. Une lettre d'intention a été signée avec le Conseil de l'Europe pour confirmer l'intention des deux partenaires de préparer un mémorandum d'accord bilatéral devant être conclu dans un avenir proche. D'autres organisations internationales ont également été contactées dans le même but.

Création d'un réseau d'ambassadeurs itinérants de l'Alliance

34. Les critères et la procédure de sélection concernant la nomination des « Ambassadeurs itinérants de l'Alliance des civilisations » ont été mis au point. Ces ambassadeurs devraient constituer un groupe de personnalités bien connues et ayant de nombreuses relations susceptibles d'attirer l'attention sur l'Alliance des civilisations, d'élargir son influence, de militer en faveur des objectifs et projets de celle-ci, d'appuyer les appels de fonds et, si le Haut-Représentant leur en fait la demande, de prendre la parole au nom de cette initiative à l'occasion de certains forums ou d'autres réunions internationales.

Réseau de points de contact de l'Alliance

35. Le Haut-Représentant a demandé à chacun des membres du Groupe des Amis de nommer un point de contact qui serait le principal coordonnateur des questions concernant l'Alliance à l'intérieur d'un pays ou d'une organisation et aussi le principal interlocuteur de l'Alliance. Vingt-quatre pays et neuf organisations internationales ont déjà nommé leurs points de contact.

Lancement du Centre d'information en ligne de l'Alliance des civilisations

36. Le Centre d'information en ligne de l'Alliance a lancé en février 2008 son premier thème, axé sur l'initiation aux médias (voir www.aocmedialiteracy.org). Ce site Web fournit des renseignements sur les programmes d'initiation aux médias et les politiques correspondantes, mais il constitue aussi maintenant un lieu de rencontres virtuel ouvert aux personnes militant en faveur de l'initiation aux médias, aux chercheurs et aux responsables politiques de toutes les régions du monde.

Lancement du mécanisme d'intervention rapide impliquant les médias

37. En février 2008, l'Alliance des civilisations a lancé son mécanisme d'intervention rapide impliquant les médias pour soutenir l'action des professionnels des médias en les mettant en rapport avec d'éminents experts et analystes qui peuvent formuler des observations sur les questions interculturelles, en particulier en temps de crise. Le mécanisme fonctionne sur la base des contacts du secrétariat de l'Alliance des civilisations avec les médias et d'un répertoire en ligne d'experts et de commentateurs (voir www.globalexpertfinder.org) qui est facile à consulter par sujet, région de spécialisation et capacités linguistiques.

38. Le mécanisme d'intervention rapide impliquant les médias a été mobilisé pour la première fois à la sortie d'un film du député néerlandais Geert Wilders dénigrant l'islam et le Coran. Les mesures prises à cette occasion étaient notamment la publication en tribune libre d'un article cosigné par les chefs religieux musulmans de diverses régions; la diffusion d'une liste de 10 experts de différentes régions chargés de formuler des observations et de présenter des analyses sur le film à

l'intention des médias de par le monde; des consultations avec des partenaires influents de la société civile pour réduire les retombées potentielles.

Création du Fonds de solidarité pour la jeunesse

39. L'Alliance des civilisations a lancé un fonds de solidarité pour la jeunesse destiné à soutenir des initiatives menées par des jeunes pour promouvoir des relations constructives à long terme entre les jeunes de divers horizons culturels et religieux. Le Fonds fournira le financement initial jusqu'à concurrence de 20 000 dollars pour des projets animés par des jeunes dans un ou plusieurs des domaines suivants : échanges interculturels et interreligieux; formation des jeunes dirigeants; voix des jeunes dans les médias.

Lancement de deux fonds de plusieurs millions de dollars dans les domaines de l'emploi des jeunes (Silatech) et des médias pour le changement social (Fonds pour les médias de l'Alliance des civilisations)

40. Avec un investissement initial du Qatar d'un montant de 100 millions de dollars et des accords de partenariat avec la Banque mondiale et Cisco, Silatech vise à soutenir les entreprises et l'entrepreneuriat des jeunes, l'orientation professionnelle et la formation professionnelle, et à relier l'offre à la demande en matière d'emploi, en commençant par des programmes pilotes dans le monde arabe où les taux de chômage des jeunes sont les plus élevés au monde.

Fonds pour les médias de l'Alliance des civilisations

41. Le Fonds a été créé avec un capital initial de 10 millions de dollars provenant de contributions de chefs d'entreprises privées et de partenariats avec de grandes agences de production, de distribution et de talents de Hollywood. Les productions initiales du Fonds pour les médias seront des longs métrages et des documentaires sur les relations interculturelles. Le Fonds financera également la recherche sur l'incidence des médias visuels sur les relations interculturelles, la violence et l'autoperception des communautés minoritaires. Les travaux de recherche initiaux qui ont été commandités dans ce domaine sont en cours dans le cadre d'un projet commun de la Harvard School of Public Health et du Massachusetts Institute of Technology.

42. Au cours des 12 prochains mois, l'Alliance s'emploiera à développer davantage les initiatives en cours telles que le centre d'échanges, le mécanisme d'intervention rapide impliquant les médias, l'initiative pour l'emploi des jeunes ainsi que de nouvelles possibilités et projets. À court terme, elle voudrait donner la priorité à l'action diplomatique de ville à ville et favoriser le développement des stratégies nationales et régionales pour promouvoir les principes de l'Alliance entre les membres du Groupe des Amis.

IV. Fonds des Nations Unies pour la population

43. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) appuie les collectivités en favorisant le changement de l'intérieur. Cela suppose qu'on exploite les ressources et les valeurs culturelles positives pour favoriser et promouvoir les droits en matière de procréation. La collaboration et les partenariats du FNUAP avec

un large éventail d'acteurs de la société civile (notamment, les organisations confessionnelles, les autorités religieuses et tribales, et les autochtones) ont véritablement contribué à susciter à l'échelle mondiale un appui local pour le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les activités qui ont été menées depuis la dernière session de l'Assemblée générale ou qu'il est prévu de mener à court terme sont présentées ci-dessous.

Forums régionaux des organisations confessionnelles

44. Le FNUAP organise une série de forums régionaux visant à renforcer les partenariats et à lancer des réseaux interconfessionnels sur la population et le développement. À cette fin, le forum régional africain des organisations confessionnelles et le lancement du réseau interconfessionnel africain sur la population et le développement ont eu lieu à Durban (Afrique du Sud) en décembre 2007. Soixante représentants d'organisations confessionnelles en provenance de 18 pays y ont participé. Le forum et le lancement du réseau de la région de l'Asie et du Pacifique ont eu lieu à Kuala Lumpur (Malaisie) en mai 2008. Soixante-huit représentants d'organisations confessionnelles en provenance de 14 pays y ont participé. Le forum régional des États arabes et le lancement de leur réseau interconfessionnel auront lieu en juillet 2008, et seront suivis de ceux de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes en septembre.

Forum interconfessionnel mondial et réseau interconfessionnel mondial

45. Le lancement d'un réseau interconfessionnel mondial sur la population et le développement aura lieu lors du forum mondial des organisations confessionnelles que le FNUAP organisera à Istanbul (Turquie) en octobre 2008. Point d'orgue des quatre consultations des organisations confessionnelles qui auront eu lieu précédemment au niveau régional, cette rencontre réunira plus de 200 des partenaires confessionnels existants et potentiels du FNUAP qui auront l'occasion de discuter des questions de population et de développement et de rechercher les moyens de renforcer ces partenariats à l'avenir. Le réseau mondial interconfessionnel sera également lancé à cette occasion. Ce réseau et la base de données de ses membres constitueront pour l'ONU une autre ressource importante pour le développement de partenariats stratégiques avec les organisations confessionnelles.

Formation des équipes de pays des Nations Unies à la programmation respectueuse des droits de l'homme et des cultures

46. Le FNUAP a mis au point un outil, une sorte de « prisme culturel », permettant d'intégrer les trois volets de programmation du FNUAP, à savoir l'égalité des sexes, la sensibilité culturelle et les droits de l'homme. Ce prisme culturel permet de concevoir des programmes adaptés à divers contextes nationaux et locaux sans pour autant perdre de vue les droits de l'homme qu'ils cherchent à promouvoir. Cet outil est utilisé dans les programmes de formation des équipes de pays des Nations Unies à la sensibilité culturelle; c'est la première fois que ces équipes sont formées ensemble à établir un lien entre la culture et l'élaboration des programmes de développement. À ce jour, cinq équipes de pays des Nations Unies, à savoir

Bangladesh, Brésil, Iran (République islamique d'), Iraq et Jordanie ont bénéficié de cette formation.

Table ronde et autres manifestations sur l'intégration culturelle

47. En 2008, le FNUAP a continué d'organiser une série de ce type de table ronde sur des questions telles que la lutte contre la stigmatisation dans la région arabe et la coopération avec les autorités religieuses et les grands médias en matière de lutte contre le sida; le rôle des organisations confessionnelles dans l'amélioration de la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants; la participation des organisations confessionnelles sud-africaines à la lutte contre le VIH/sida et la violence à l'égard des femmes; Women, Faith and Development (l'alliance femmes, foi et développement) : processus et avenir; l'éducation interconfessionnelle pour les enfants et les jeunes.

48. Le FNUAP a financé la participation de plusieurs organisations confessionnelles de différentes régions à une réunion de stratégie du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) sur la promotion des partenariats entre les organismes des Nations Unies et les organisations confessionnelles en matière de lutte contre le VIH/sida, et a coparrainé un service interconfessionnel organisé à l'occasion de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur le sida.

49. Le FNUAP coopère avec l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, évaluant les relations entre la religion, l'autonomisation des femmes et l'équité dans le traitement des deux sexes, en vue de formuler des recommandations concrètes pour la programmation.

50. Le FNUAP s'emploie à établir des indicateurs socioéconomiques qui serviront à la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation des programmes, en particulier dans les domaines d'intervention statutaires du FNUAP, à savoir la santé procréative, l'égalité des sexes et la population et le développement.

51. En janvier 2008, le FNUAP a accueilli une consultation interorganisations sur le dialogue avec les organisations confessionnelles, l'objectif étant de procéder à un échange des pratiques exemplaires, d'évaluer les enseignements tirés de l'expérience et de définir des stratégies communes destinées à régir la coopération avec les organisations confessionnelles opérant dans le domaine du développement.

52. Le FNUAP lancera en octobre une publication intitulée « Culture Matters : Lessons from a Legacy of Engaging Faith-based Organizations », dans laquelle seront présentées les diverses formes de partenariat et de collaboration avec les autorités religieuses et les organisations confessionnelles opérant dans le domaine du développement à travers le monde, les enseignements tirés de l'expérience et les recommandations pratiques.

53. Le FNUAP coopère avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) en vue de créer un fonds d'affectation spéciale pour l'élimination de la mutilation/ablation sexuelle féminine. Cette initiative vise à réduire cette pratique de 40 % dans 17 pays d'ici à 2015, grâce à une approche respectueuse des cultures. Le projet a déjà été lancé dans les huit pays suivants : Djibouti, Égypte, Éthiopie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Sénégal et Soudan.

Droits en matière de procréation et bien-être des peuples autochtones

54. Le FNUAP intervient en Bolivie, en Colombie, en Équateur, au Guatemala, au Mexique, au Panama et au Pérou où il finance des projets sur les questions autochtones et il a lancé des projets sur ces questions dans des pays tels que le Brésil, El Salvador, le Honduras et le Nicaragua. Dans le domaine de la population, il appuie la création d'une commission nationale de statistique pour les peuples autochtones en Équateur tout en apportant son concours à la collecte, l'analyse, l'utilisation et la diffusion de données désagrégées sur les peuples autochtones dans le cadre de l'action que mènent ces pays pour intégrer les informations concernant les populations autochtones dans la série de recensements de la population et des logements de 2010.

55. Le FNUAP continue d'aider les gouvernements et la société civile à élaborer et mettre en œuvre des modèles, programmes et stratégies interculturels de santé procréative dans des pays tels que la Bolivie, l'Équateur, le Mexique, le Panama, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam, en appuyant des initiatives communautaires et gouvernementales communes pour le renforcement des capacités en vue d'améliorer l'accès à des services de santé procréative de haute qualité, dans le respect des cultures, et en prenant des mesures pour remédier aux indicateurs de mortalité maternelle élevés pour les femmes autochtones dans toutes les régions géographiques et combler le fossé en matière d'équité dans lequel se trouvent ces femmes.

56. Le FNUAP appuie également des programmes axés sur la diffusion d'informations relatives au VIH/sida et la prévention de pratiques néfastes parmi les populations autochtones sur lesquelles sont menées des activités de recherche et des études fondées sur des données probantes. En Bolivie, au Guatemala et au Panama, il fournit une assistance technique aux communautés et réseaux autochtones en vue de renforcer l'accès aux services de santé procréative.

V. Département de l'information

57. Le Département de l'information a continué de promouvoir les questions relatives au dialogue interconfessionnel et interculturel et à renforcer la sensibilisation à ces questions grâce à ses activités ordinaires de couverture des réunions des organes des Nations Unies, à ses reportages sur les activités de l'Organisation dans le cadre de ses différents programmes d'information et à son appui aux correspondants souhaitant rendre compte de manifestations des Nations Unies et de conférences intergouvernementales.

58. Un large éventail d'éléments nouveaux et de questions relatifs à la promotion d'une culture de paix, de tolérance et de dialogue interreligieux et interculturel ont fait l'objet d'une couverture étendue sur le Centre de nouvelles ONU, le portail d'information en ligne, qui est l'un des points les plus fréquentés du site Web de l'ONU. Depuis l'adoption de la résolution 62/90, le Service d'information des Nations Unies a produit sur ces questions une quarantaine d'articles qui ont été distribués à plus de 50 000 abonnés par le service de dépêches assuré par courrier électronique (anglais et français). Nombre de ces articles ont été publiés sur divers sites Web du système des Nations Unies et sites extérieurs, dont ceux d'organes de presse, d'agrégateurs, d'organisations non gouvernementales et d'établissements d'enseignement.

59. Au cours de la période considérée, la Radio des Nations Unies a produit un certain nombre d'émissions, de reportages et de documents d'information de base analytiques sur des événements apparentés à l'ONU. Elle a également axé son attention sur les langues et a présenté notamment une émission sur l'utilisation des langues pour ouvrir une fenêtre sur les échanges culturels entre l'est et l'ouest, et sur le respect de la diversité linguistique. La Télévision des Nations Unies a produit un magazine télévisé sur l'action visant à mettre fin à la violence sectaire qui oppose musulmans et chrétiens à Poso, Sulawesi (Indonésie). Le magazine a été diffusé sur BBC World et une cinquantaine d'autres chaînes au début de 2008; il a également été distribué dans une version plus courte dans le cadre des émissions L'ONU en action et CNN World Report.

Journée internationale de la non-violence (2 octobre 2007)

60. Le Département a assuré la promotion de la première Journée internationale de la non-violence auprès du public et des médias au moyen de divers documents d'information. Un communiqué de presse dans toutes les langues officielles et un avis aux médias ont été produits et diffusés aux médias au Siège de l'ONU et sur le terrain par l'intermédiaire du réseau de centres d'information des Nations Unies. Des informations de base sur le principe de la non-violence ont été affichées sur un site Web spécialement créé pour la Journée, ainsi que le texte des messages du Secrétaire général et du Président de l'Assemblée générale.

61. Ces documents d'information, y compris le texte du message du Secrétaire général à l'occasion de la Journée, ont été traduits dans des langues locales et diffusés aux médias nationaux par plusieurs centres d'information des Nations Unies, notamment ceux d'Ankara, d'Asunción, de Téhéran et de Varsovie, ainsi que le Bureau des Nations Unies à Bakou (Azerbaïdjan). Le Centre d'information régional des Nations Unies à Bruxelles a traduit en grec et en portugais le message du Secrétaire général à l'occasion de la journée, qui a été distribué sous forme de communiqué de presse; la version portugaise a été communiquée au Centre d'information des Nations Unies à Rio de Janeiro, aux bureaux du PNUD au Brésil et aux missions des Nations Unies en Guinée-Bissau et au Timor-Leste.

62. À l'occasion de la Journée, les représentants des centres d'information des Nations Unies au Caire, à Colombo et à New Delhi ont accordé des entrevues aux radios et télévisions nationales. Le Directeur du Centre d'information des Nations Unies au Caire a également accordé un certain nombre d'entrevues à la presse écrite à la suite d'une célébration commune de la Journée organisée avec l'ambassade de l'Inde. Un article de fond rédigé par un fonctionnaire du Centre d'information des Nations Unies à Dacca a été publié dans un quotidien bangladais. À l'occasion de la Journée, le Centre d'information des Nations Unies à Khartoum a organisé une réunion d'information à l'intention des journalistes.

63. Les centres d'information des Nations Unies se sont également employés à promouvoir la Journée au moyen de manifestations spéciales. Le Centre de New Delhi a participé à une réunion de prière multiconfessionnelle télévisée à l'échelle nationale, au cours de laquelle le Directeur du Centre d'information des Nations Unies a donné lecture du message du Secrétaire général à l'occasion de la Journée. Des représentants du Service d'information des Nations Unies à Vienne ont participé à une cérémonie de la lumière dans le centre-ville pour marquer la Journée et ils ont diffusé le message du Secrétaire général; le Centre d'information des

Nations Unies à Prague a tenu une conférence de presse, une conférence des étudiants et une campagne de sensibilisation à la Journée; le Centre d'information des Nations Unies à Dacca a présenté un exposé lors d'un séminaire sur la non-violence organisé à l'Université de Dacca; le Centre d'information des Nations Unies à Asunción a tenu un stand d'information à une exposition sur la non-violence; le Centre d'information des Nations Unies à La Paz a organisé une cérémonie pour marquer la Journée, en partenariat avec une organisation nationale pour la non-violence, et un représentant du Centre d'information des Nations Unies à Katmandu a donné lecture du message du Secrétaire général à une manifestation organisée par l'ambassade de l'Inde.

Activités éducatives

64. Comme les années précédentes, le Département de l'information organisera en 2008 une conférence d'étudiants pour marquer la Journée internationale de la paix. Les éditions précédentes de cette manifestation ont permis de sensibiliser davantage les jeunes du monde entier à l'importance de la paix et au développement d'une culture de paix. Plus de 500 étudiants seront invités au Siège de l'ONU pour avoir des échanges avec les Messagers de la paix des Nations Unies et les étudiants des missions de maintien de la paix, par visioconférence, et discuter de l'incidence de la paix et d'une culture de paix – ou de l'absence de celle-ci – sur leur vie. La manifestation sera diffusée sur le Web et les jeunes du monde entier pourront envoyer des messages de paix au Cyberschoolbus, le site Web du projet d'éducation en ligne de l'ONU, dont une partie est consacrée à la promotion de la paix et d'une culture de paix.

65. L'année dernière, le Département de l'information a organisé, en coopération avec le Peace Education Centre du Teachers College (Université Columbia), un colloque de trois jours à l'occasion de la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'International Institute on Peace Education. Cette manifestation spéciale a réuni plusieurs centaines d'éducateurs de la paix venus du monde entier et a donné à l'ONU l'occasion de présenter l'éducation pour la paix à une communauté internationale plus large, y compris des membres du personnel des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales affiliées. La Vice-Secrétaire générale a prononcé une allocution d'ouverture.

Programme de communication des Nations Unies sur l'Holocauste

66. Par sa résolution 60/7 l'Assemblée générale a proclamé le 27 janvier Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de l'Holocauste et prié le Secrétaire général de mettre en place un programme de communication visant à pousser la société civile à se mobiliser pour perpétuer la mémoire de l'Holocauste et en faire connaître les réalités, afin d'aider à empêcher que ne se reproduisent des actes de génocide. Un programme de communication pluridimensionnel a été élaboré, y compris un séminaire, des documents de discussion établis par d'éminents experts, des documents d'information, des projections de films et des produits d'information novateurs accessibles en ligne destinés aux éducateurs.

Désapprendre l'intolérance

67. Cette série de séminaires se penche sur les différentes manifestations de l'intolérance et étudie les moyens de promouvoir le respect et la compréhension

entre les peuples. Comme son nom l'indique, « Désapprendre l'intolérance » offre l'occasion d'examiner comment l'intolérance, où qu'elle se manifeste, peut être « désapprise » par l'éducation, l'inclusion et l'exemple. Les séminaires organisés récemment dans ce cadre étaient notamment intitulés « Perspectives essentielles pour la lutte contre le génocide », « Cartooning for Peace » (Dessins humoristiques pour la paix/Les dessins de la paix), et « Art Changing Attitudes towards the Environment » (L'art pour changer les attitudes vis-à-vis de l'environnement).

Programme de communication sur l'esclavage et le commerce transatlantique des esclaves

68. Conformément à la résolution 62/122 de l'Assemblée générale, le Département a formulé diverses stratégies multiplates-formes comprenant une série de manifestations qui a commencé avec la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, avec des activités de suivi toute l'année et, faisant fond sur le projet relatif à la traite négrière élaboré par l'UNESCO, un programme éducatif à l'intention des lycées et collèges qui peut être utilisé à tout moment au cours de l'année scolaire.

VI. Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

69. Dans sa résolution 62/154, l'Assemblée générale a affirmé que le Conseil des droits de l'homme doit promouvoir le respect universel de toutes les valeurs religieuses et culturelles et s'attaquer aux cas d'intolérance, de discrimination et d'incitation à la haine à l'encontre des membres de toute communauté ou des adeptes de toute religion. Dans la même résolution, l'Assemblée a pris note des efforts déployés par la Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour promouvoir les questions relatives aux droits de l'homme et les inclure dans les programmes éducatifs, en particulier le Programme mondial d'éducation dans le domaine des droits de l'homme proclamé par l'Assemblée générale le 10 décembre 2004. L'Assemblée a invité notamment à poursuivre ces efforts, en mettant l'accent sur les contributions qu'apportent les cultures ainsi que la diversité religieuse et culturelle, et à collaborer avec d'autres organisations internationales compétentes à la tenue de conférences communes visant à encourager le dialogue entre civilisations et à promouvoir la compréhension de l'universalité des droits de l'homme et leur mise en œuvre à divers niveaux.

70. On trouvera dans le rapport que le Secrétaire général présentera bientôt à l'Assemblée générale en application de la résolution 62/154 des informations sur les activités menées par la Haut-Commissaire aux droits de l'homme en vue de prévenir la diffamation des religions, l'intolérance et la discrimination sur la base de la religion.

VII. Département des affaires économiques et sociales

71. Le Département apporte sa contribution au dialogue interculturel et interreligieux à deux niveaux, à savoir par le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination et par le secrétariat de l'Instance

permanente sur les questions autochtones (Division des politiques sociales et du développement social).

A. Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination

72. Dans sa résolution 62/90, l'Assemblée générale s'est félicitée que le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat ait été désigné pour jouer le rôle de centre de liaison pour les questions interreligieuses et interculturelles, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/62/337, par. 27), et conformément à la demande formulée initialement dans la résolution 61/221. Le Bureau a pour mandat de procéder à des échanges avec les entités du système des Nations Unies et de coordonner leur contribution au processus intergouvernemental.

73. Le Bureau s'est acquitté de ces fonctions pour préparer l'examen du point de l'ordre du jour consacré à la culture de paix et a communiqué avec tous les acteurs concernés pour préparer la documentation concernant ce point. Il a également fourni des informations sur la question à un large éventail d'acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui se sont adressés à lui en sa qualité de centre de liaison au sein du Secrétariat.

74. Le Bureau a été représenté à une consultation accueillie par le Conseil œcuménique des églises et la Conférence des organisations non gouvernementales ayant des relations consultatives avec les Nations Unies, qui s'est tenue à Genève en janvier 2008 et qui a porté sur l'examen de la proposition d'instituer une décennie des Nations Unies pour le dialogue interreligieux et la coopération en faveur de la paix. Il a également pris part à plusieurs réunions du Forum tripartite consacré à la coopération œcuménique pour la paix au cours desquelles il a notamment fait le point sur l'état de l'examen de cette question à l'ONU, et à des consultations interinstitutions convoquées par le FNUAP sur l'action de l'ONU avec les organisations confessionnelles.

75. Le Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination a mené ces activités additionnelles dans les limites des moyens budgétaires existants. Des ressources additionnelles, notamment des ressources humaines, n'ayant pas été fournies pour s'acquitter de ce mandat, il a dû concentrer son attention sur les tâches indiquées au paragraphe 4 de la résolution 62/90 de l'Assemblée générale, à savoir procéder à des échanges avec les entités du système des Nations Unies et coordonner leur contribution au processus intergouvernemental.

B. Secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones

76. Le secrétariat de l'Instance permanente sur les questions autochtones contribue à la promotion du dialogue interculturel et interreligieux en assurant le service des sessions annuelles du Forum et d'autres manifestations et activités pertinentes menées au cours de l'année. Les questions autochtones constituent par conséquent le principal domaine d'activité par lequel le Département contribue à ce dialogue.

77. Selon les estimations, il existe de par le monde plus de 370 millions d'autochtones qui parlent plus de 4 000 langues (dont 800 pour la seule Papouasie-Nouvelle-Guinée). Les peuples autochtones sont connus pour leur diversité et leurs connaissances linguistiques et autres d'ordre culturel et biologique, notamment leur connaissance de l'environnement et de la diversité biologique, leurs connaissances médicales et pharmaceutiques, ainsi que leurs connaissances des systèmes agricoles et méthodes culturales et pastorales (élevage de bétails, de rennes et de lamas par exemple). Les peuples autochtones continuent de contribuer à la diversité culturelle du monde grâce notamment à la créativité dont ils font preuve dans les arts plastiques et les spectacles. Conformément à la résolution 2000/22 du Conseil économique et social, le développement, l'environnement, la santé, l'éducation, la culture et les droits de l'homme sont les six domaines sur lesquels porte le mandat de l'Instance permanente. Les déclarations et recommandations que celle-ci a formulées sur la culture sont au cœur de l'ensemble de ses activités, dont on trouvera ci-après un certain nombre qu'elle a entreprises ou auxquelles elle a contribué et qui constituent une contribution au dialogue interculturel.

Promotion de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

78. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, dont au moins 17 des 46 articles se rapportent à la culture et contribuent au dialogue interculturel, a été adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007. Il s'agit de la déclaration la plus complète sur les droits des peuples autochtones, au niveau individuel et collectif, et l'Instance permanente y est spécifiquement mentionnée, au paragraphe 42, comme l'un des organes qui « favorisent le respect et la pleine application des dispositions de la Déclaration et veillent à en assurer l'efficacité ».

Deuxième Décennie internationale des peuples autochtones

79. L'Assemblée générale a proclamé la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones par sa résolution 59/174 et en a adopté le Programme d'action par sa résolution 60/142. La Décennie a pour but de renforcer encore la coopération internationale aux fins de résoudre les problèmes qui se posent aux peuples autochtones, au moyen de programmes orientés vers l'action et de projets concrets, d'une assistance technique accrue et d'activités normatives. Sur les cinq principaux objectifs de la Décennie, qui tous contribuent au dialogue interculturel, il convient d'en mentionner deux qui sont particulièrement adaptés au présent sujet, à savoir le deuxième objectif « Promouvoir la participation pleine et entière des peuples autochtones à la prise des décisions qui concernent directement ou indirectement leur mode de vie, leurs terres et territoires traditionnels, leur intégrité culturelle en tant que peuples autochtones disposant de droits collectifs ou tout autre aspect de leur vie, sur la base du principe du consentement préalable, libre et éclairé » et le troisième objectif « Redéfinir les politiques de développement afin qu'elles soient fondées sur le principe d'équité et culturellement acceptables, en respectant notamment la diversité culturelle et linguistique des peuples autochtones ».

Journée internationale des populations autochtones

80. En 1994, par sa résolution 49/214, l'Assemblée générale a décidé que la Journée internationale des populations autochtones serait célébrée chaque année le 9 août pendant la Décennie. Cette date marque l'anniversaire de la 1^{re} séance, en

1982, du Groupe de travail sur les populations autochtones de la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités de la Commission des droits de l'homme. Chaque année, cette journée est observée au Siège de l'Organisation des Nations Unies avec des messages du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales et du Président de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Des tables rondes et des manifestations culturelles ouvertes au public sont organisées.

Promotion des perspectives culturelles sur le développement

81. L'Instance permanente a jugé que la collecte et la ventilation des données concernant les peuples autochtones posent des problèmes particuliers tant aux fins de leur comparabilité au niveau mondial que de leur utilité au niveau local. Pour l'analyse des données, on devrait prendre en considération la grande diversité des populations autochtones et leurs caractéristiques démographiques (en étudiant ces populations par sexe, de même que les groupes distincts, enfants, jeunes et personnes âgées, handicapés, notamment). Le Processus de collecte des données est indispensable aux populations autochtones pour leur affranchissement et le recensement de leurs besoins. Elles devraient avoir le droit de disposer des données (de base et ventilées) pour leur propre utilisation, compte tenu toutefois de l'impératif de confidentialité, en particulier pour les enquêtés. L'Instance permanente assure également la promotion d'indicateurs du bien-être, de la pauvreté et de la viabilité qui répondent aux particularités culturelles des peuples autochtones.

Modalités d'application du principe du consentement préalable, libre et éclairé des peuples autochtones

82. L'Instance permanente a considéré que l'application du principe du consentement préalable, libre et éclairé constitue un problème majeur. En 2005, elle a tenu sur la question un atelier au cours duquel elle a examiné les instruments internationaux et les pratiques en la matière, défini les enjeux, précisé la teneur et les éléments de ce principe et formulé un certain nombre de recommandations pratiques. L'application de ce principe, qui est énoncé dans divers articles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, contribuera à faire entendre les voix de ceux-ci dans les sociétés multiculturelles dans lesquelles ils vivent.

Thème spécial de la session de l'Instance permanente en 2010 : le développement, la culture et l'identité des peuples autochtones

83. À sa septième session, l'Instance permanente a décidé que le thème spécial de sa neuvième session en 2010 sera libellé comme suit : « Le développement, la culture et l'identité des peuples autochtones : articles 3 et 23 de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones ».

Les langues autochtones au centre de l'action de l'Instance permanente au cours de l'Année internationale des langues (2008)

84. En 2008, l'Instance permanente a tenu un séminaire sur la question ainsi qu'un débat d'une demi-journée au cours de sa septième session. Les principales mesures recommandées sont notamment les suivantes : a) prendre des mesures concrètes,

notamment sur le plan législatif, visant à mettre fin à la discrimination dont font l'objet les langues autochtones; b) élaborer des programmes visant à promouvoir les langues autochtones par le biais des médias, radio et télévision comprises; c) multiplier et appuyer les centres d'études des langues autochtones; d) financer et appuyer des projets particuliers formulés par des peuples autochtones et axés sur la revitalisation et le sauvetage des langues menacées; e) concevoir, en consultation avec les populations autochtones et l'Instance permanente, l'organisation d'une conférence mondiale sur la diversité linguistique, les langues autochtones, l'identité et l'éducation, en tant que contribution au programme de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones.

**Directives relatives aux questions autochtones, adoptées en 2008
par le Groupe des Nations Unies pour le développement**

85. Aux fins de la mise en œuvre des objectifs du Programme d'action de la deuxième Décennie internationale des peuples autochtones et de l'Instance permanente, le Groupe des Nations Unies pour le développement a établi et adopté les directives relatives aux questions autochtones régissant les activités opérationnelles au niveau des pays. Ces directives devraient contribuer à l'intégration du principe du respect des cultures dans les activités de développement.

**VIII. Aperçu d'autres activités régionales et internationales
relatives au dialogue interculturel et interreligieux**

86. On trouvera dans la présente section un aperçu d'importantes initiatives régionales et internationales visant à promouvoir et approfondir le dialogue interculturel et interreligieux. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de ces initiatives et plusieurs autres activités intéressantes mériteraient d'y figurer. Toutefois, compte tenu de la taille limitée de ce type de rapport, la liste a dû être limitée aux grandes initiatives, autres que celles présentées dans les sections précédentes, qui ont été menées au cours de la période considérée ou qui sont prévues dans un avenir proche et dont les États Membres ont fait mention au cours du Dialogue de haut niveau sur l'entente et la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, que l'Assemblée générale a tenu en octobre 2007.

87. Au Siège de l'ONU, le Forum tripartite consacré à la coopération œcuménique pour la paix a poursuivi ses importants travaux. Établi à l'initiative des Philippines, le Forum tripartite est un partenariat consultatif à composition non limitée entre les gouvernements, le système des Nations Unies et la société civile en vue d'explorer, par le dialogue et la coopération interconfessionnels, les mesures pratiques pour promouvoir le respect et la compréhension. La participation au Forum tripartite a continué de croître, 15 organismes des Nations Unies, 53 gouvernements et 110 organisations non gouvernementales confessionnelles y collaborant à la réalisation d'objectifs de développement et de paix. Le Forum tripartite se réunit régulièrement et invite des experts des Nations Unies et des experts extérieurs à lui présenter leurs activités et leurs vues.

88. L'Australie et l'Union européenne ont accueilli en décembre 2007 un forum régional interconfessionnel de la jeunesse organisé à Perth (Australie) à l'intention des jeunes venus de 12 pays.

89. Le Parlement européen et le Conseil européen ont proclamé 2008 Année européenne du dialogue interculturel. La Commission européenne et les États membres ainsi que la société civile et les médias ont organisé à cette occasion un vaste éventail de manifestations.

90. Le quatrième Dialogue Asie-Pacifique sur la coopération interconfessionnelle pour la paix et l'harmonie s'est tenu à Phnom Penh du 3 au 6 avril 2008; 16 pays de la région y ont participé.

91. En mai 2008, les ministres des affaires étrangères des États membres du Conseil de l'Europe ont lancé un Livre blanc sur le dialogue interculturel, qui formule diverses orientations pour la promotion du dialogue interculturel, le respect et la compréhension mutuels. Une conférence européenne sur la dimension religieuse du dialogue interculturel a eu lieu à Saint-Marin les 23 et 24 avril 2008.

92. La quatrième Réunion Asie-Europe sur le dialogue interconfessionnel a été organisée conjointement par les ministres des affaires étrangères des Pays-Bas et de la Thaïlande et accueillie par la ville d'Amsterdam du 3 au 5 juin 2008. Elle avait pour thème « Interfaith dialogue in practice: sharing best practices » (le dialogue interconfessionnel dans la pratique : échange des pratiques exemplaires).

93. La Conférence mondiale sur le dialogue s'est tenue à Madrid en juillet 2008. Organisée à l'initiative personnelle du Roi d'Arabie saoudite, la Conférence a été ouverte par le Roi d'Arabie saoudite et le Roi d'Espagne. Les débats ont essentiellement porté sur la nécessité de promouvoir la compréhension et la tolérance entre les adeptes des différentes religions du monde, ainsi que sur la double nécessité de combattre le terrorisme et la propagande sur le « choc des civilisations ». Plus de 200 religieux, universitaires et experts représentant diverses confessions et systèmes de croyance venus du monde entier ont pris part à cette rencontre. Des modalités appropriées de suivi de la Conférence sont en train d'être arrêtées.

94. Le Kazakhstan organisera un forum international des ministres des affaires étrangères des pays occidentaux et des pays islamiques intitulé « Un monde partagé : le progrès par la diversité » le 17 octobre 2008 à Astana et accueillera en septembre 2009 le troisième Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles.

95. L'Assemblée du Parlement des religions du monde, qui réunit les chefs spirituels et les adeptes de communautés religieuses et spirituelles du monde entier pour discuter de la paix, de la diversité et de la durabilité dans le contexte de la compréhension et de la coopération interconfessionnelles, se tiendra à Melbourne (Australie) en décembre 2009.

96. Les Philippines accueilleront la Réunion ministérielle du Mouvement des pays non alignés sur le dialogue et la coopération œcuméniques pour la paix à Manille en mai 2009.

97. On envisage actuellement en Fédération de Russie de mettre en place un forum des chefs religieux dont l'objectif essentiel serait de réduire au maximum le fossé et les controverses qui existent entre les vues fondamentales des différentes religions et dénominations.

IX. Conclusion

98. Le rapport fait ressortir la multiplicité des initiatives prises au niveau international pour promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux, lesquelles contribuent toutes à la mise en œuvre de la résolution 62/90. Compte tenu du nombre croissant d'acteurs intervenant dans ce domaine et de la difficulté qu'il y a à examiner de façon complète et appropriée toutes les nouvelles initiatives en la matière, l'Assemblée souhaiterait peut-être demander que le prochain rapport soit essentiellement axé sur l'action menée par les organismes des Nations Unies et d'autres principaux acteurs internationaux dans le cadre des préparatifs de l'Année internationale du rapprochement des cultures (2010).
